

LES 16KM VERTS DU VAUDOUE

Règlement de course

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles. Il est entendu que chaque participant aux 16km verts du Vaudoué accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

Organisation

Le trail des **16km verts du Vaudoué** est une épreuve pédestre organisée par le club omnisports ESF 77 répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'épreuve se déroule le **dimanche 9 mars 2025** dans le massif de la forêt des trois pignons.

Heure de départ : **10 heures**

Barrière horaire : **13 heures**

Lieu de départ et d'arrivée : **Place Pasteur mairie Le Vaudoué**. Un parking sera à votre disposition. L'acheminement au lieu de départ s'effectuera à pied. Il est conseillé de se rendre au départ en tenue de course. Une consigne sera mise en place sur le lieu de départ.

Retrait des dossards : **samedi 08/03 de 15h à 18h** et **dimanche 09/03 avant la course de 8h à 9h30** (sur présentation CNI)

Ravitaillements : Boissons chaudes au départ, en course au Km 8 (solides et liquides) et un à l'arrivée.

Conditions de participation et inscription

Toute personne âgée de 18 ans minimum le jour de la course (né le 09/03/2007 et avant) peut s'inscrire.

Licences, PPS ou certificat médical

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- licence FFA (fédération française d'athlétisme) ou licence UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, en cours de validité,
- une attestation PPS valable le jour de la course
- pour tous les autres (non licenciés et licenciés à une autre fédération) ils doivent présenter un certificat médical (ou sa copie) de moins d'1 an à la date de la compétition, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. / l'une des 3 mentions !

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Tarif de l'inscription

16 € + frais de la plateforme d'inscription

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire depuis la plateforme Pro Timing

Clôture des inscriptions et du dépôt des certificats 3 jours avant course à minuit.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Chronométrage / classement / Récompenses

Récompenses aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes du scratch.
Le chronométrage est assuré par la société XX

Mise hors course

Au cours de l'épreuve, tout concurrent sera considéré «hors course» s'il ne respecte pas volontairement le tracé du parcours ou s'il affiche un comportement déloyal ou dangereux.
Tout coureur pris en train de jeter des débris sur le parcours sera automatiquement disqualifié.

Environnement

- Règlement strict interdisant le jet de déchets.
- Suppression des gobelets sur le ravitaillement à mi-course.
- Balisage sur tous les parcours avec un respect strict des chemins.
- Respect de la Nature, pour que le trail existe, coureurs et supporteurs doivent ensemble comprendre et respecter la nature.
- Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Sécurité

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Assurance / Responsabilité

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la compagnie MAIF

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'inscription aux 16 km verts du Vaudoué entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Mis à jour le 05/12/24